

Si vous souhaitez bénéficier d'un soutien pour les formations Ennéagramme, et que vous travaillez dans le non-marchand, des possibilités de soutien à la formation existent. Il est utile de vous renseigner auprès de votre direction.

C'est votre Commission Paritaire et donc le secteur d'activité de votre asbl/institution qui détermine l'accès à l'un de ces Fonds ou pas.

1. **APEF - Association paritaire pour l'emploi et la formation**

Si vous êtes travailleur dans un des secteurs de l'APEF, il est possible de demander une bourse via certains Fonds de Formation de l'APEF - <https://apefasbl.org>

En fonction du secteur d'activité de votre asbl, vous pouvez aussi vous adresser directement à un des Fonds de l'APEF :

- **Fonds ASSS** - Fonds social de formation pour le secteur de l'Aide Sociale et des Soins de Santé - CP 332 - <https://apefasbl.org/fonds/fonds-de-formation/fonds-asss>
 - Personnel des institutions relevant de la CP 332 : centres de service social, santé mentale, aide aux justiciables, planning familial, prévention et éducation à la santé, lutte contre la toxicomanie, équipes SOS enfants.
 - Personnel des institutions relevant de la CP 332 pour le secteur de l'aide sociale et de la santé ambulatoire
- **Fonds 4S** - Fonds social de formation pour le secteur socioculturel et sportif - CP 329.02/03 - <https://www.fonds-4s.org>

Les principaux secteurs couverts par le Fonds 4S sont :

 - Éducation permanente et protection de l'environnement
 - Radios et télévisions
 - Fédérations sportives
 - Clubs et établissements sportifs
 - Bibliothèques, ludothèques et médiathèques
 - Centres culturels
 - Insertion et formation professionnelle
 - Mouvements de jeunesse
 - Centres de jeunes
 - Musées et services éducatifs
 - Tourisme non commercial
 - Coopération au développement
 - Centres d'expression et de créativité
 - Organismes qui soutiennent ou fédèrent ces secteurs
- **Fonds MAE** - Le Fonds social de formation pour le secteur des milieux d'accueil d'enfants - CP 332
Public : Personnel des institutions relevant de la CP 332 pour les secteurs de la petite Enfance – crèches (milieux d'accueil collectifs), services d'accueil d'enfants, services d'accueil d'enfants malades à domicile et services d'accueil spécialisés – et de l'Accueil Temps Libre – services d'accueil extrascolaire, écoles des devoirs et centres de vacances...
- **Fonds ISAJH** - Fonds social de formation pour le secteur des institutions et services d'aide aux jeunes et aux handicapé·e·s - CP 319.02
Public :

- Les services d'aide aux personnes handicapées en Région wallonne : services résidentiels pour jeunes, pour adultes, services résidentiels de nuit pour adultes, services d'accueil de jour pour jeunes, pour adultes, services d'accompagnement, d'aide précoce, de placement familial, d'aide à la vie journalière. Ces services sont agréés et subventionnés par [l'Agence pour une Vie de qualité AVIQ](#).
- Les services d'aide aux personnes handicapées en Région bruxelloise : les centres de jour et centres d'hébergement pour enfants, les centres de jour et centres d'hébergement pour adultes, les services de placement familial, d'aide précoce, d'accompagnement, de logement individuel. Ces services sont agréés et subventionnés par [le Service bruxellois francophone des personnes handicapées relevant du membre du collège de la Commission communautaire française – COCOF – de la Région de Bruxelles-Capitale](#).
- Les services d'aide aux personnes handicapées en Communauté germanophone : des services pour adultes sont agréés et subventionnés par le [Dienststelle für personen mit ein behinderung](#).
- Les services de l'aide à la jeunesse : centres résidentiels, centres d'accueil d'urgence, services de placement familial, centres d'orientation éducative, services de prestations éducatives et philanthropiques, services de protutelle, services d'aide en milieu ouvert. Les services de l'aide à la jeunesse sont agréés et subventionnés par l'administration générale de l'Aide à la jeunesse.
- Les services d'accueil spécialisé à la petite enfance : les pouponnières et les centres d'accueil sont agréés et subventionnés par l'[Office de la naissance et de l'enfance](#).
- Les maisons d'accueil pour adultes en difficulté
- Les agences immobilières sociales

➤ **Fonds 304** - Le fonds social de formation pour le secteur du spectacle - CP 304 – Public : artistes, technicien·ne·s ou administratif·ve·s

2. **FeBi - Association des Fonds Sociaux Fédéraux et Bicommunautaires du secteur non marchand asbl** - <https://www.fe-bi.org/fr/formation>

FeBi soutient la formation dans plusieurs grands secteurs du non-marchand fédéral et bicommunautaire. Les principaux secteurs couverts sont :

- CP 330 – Hôpitaux
- CP 330 – Secteur des personnes âgées (maisons de repos et de soins, centres de jour, résidences-services)
- CP 330 – Soins infirmiers à domicile
- CP 330 – Centres de revalidation
- CP 330 – Autres établissements et services de santé (santé mentale, habitations protégées, maisons médicales, services du sang de la Croix-Rouge, etc.)
- CP 319 – Établissements d'éducation et d'hébergement
- CP 337 – Fonds social auxiliaire du non-marchand